

Info-parents Octobre-Novembre 2017



HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Les heures d'ouverture du secrétariat sont les suivantes :

Lundi au vendredi : 8 h 15 à 11 h 49 et de 13 h 12 à 16 h

La porte de l'entrée principale est toujours barrée et en dehors de ces heures alors personne ne pourra vous ouvrir.

1^{re} COMMUNICATION

La première communication est sur le portail depuis jeudi 12 octobre.

COMMUNICATION ÉCOLE MAISON

Si vous désirez communiquer avec un enseignant ou la direction, vous devez écrire une note que vous donnerez à votre enfant soit **dans l'agenda**, envoyer un **courriel** ou **téléphoner** à l'école au (450) 651-6104 afin de prendre rendez-vous avec la personne désirée.

Nous vous demandons de vérifier le sac d'école de votre enfant **tous les soirs** afin de répondre aux messages de l'école s'il y a lieu. Tout au long de l'année, il arrive souvent que nous vous fassions parvenir des lettres ou des autocollants afin de mieux vous informer. Nous demandons votre collaboration.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Lorsque vous vous présentez à l'école, vous devez **toujours** vous présenter au secrétariat. Personne ne doit circuler dans l'école (corridors, vestiaires ou autres) sans rendez-vous ou sans avoir signalé sa présence au secrétariat; c'est une question de sécurité.

Lors de l'arrivée et du départ des enfants, vous devez toujours attendre à l'extérieur de la cour d'école. Si une personne autre que le parent responsable doit venir chercher l'enfant à l'école, vous devez signer une **autorisation écrite** au préalable.

ABSENCES

Vous devez informer, le matin et/ou le midi, l'absence ou le retard de votre enfant par un appel au secrétariat ou par un message écrit. En tout temps, vous pouvez laisser le message sur le répondeur. De plus, pour les enfants inscrits au service de garde, vous devez aussi informer ce service.

COUR D'ÉCOLE

L'élève participe en tout temps aux récréations extérieures sauf s'il a un certificat médical. Il est à noter que les objets suivants sont interdits dans la cour d'école (à moins d'une autorisation de l'enseignant) :

- Bicyclettes et planches à roulettes;
- Trotinettes et patins à roues alignées;
- Les appareils électroniques sont interdits en tout temps (lecteur mp3, téléphone cellulaire, jeux électroniques, etc.);
- Jouets personnels;
- Etc.

Nous tenons à rappeler aux parents que la cour d'école est réservée exclusivement aux élèves de l'école entre 7 h et 18 h.

La surveillance sur la cour débute le matin à 8h20 et à 13h06 l'après-midi

DROITS DES PARENTS DANS LE CAS D'UNE SÉPARATION OU D'UN DIVORCE

Les droits des deux parents seront également respectés à moins qu'une ordonnance de la cour ne soit communiquée à l'école. Si la garde de l'enfant ou les droits d'accès sont soumis à certaines conditions restrictives, un document officiel de la cour sera exigé et versé au dossier. En l'absence de ce document, l'école ne pourra empêcher les visites ou demandes de l'autre parent. Nous ne pouvons prendre parti pour l'un ou l'autre des parents.

HABILLEMENT

Veillez s.v.p. sensibiliser les enfants à l'importance de s'habiller chaudement en ce début d'automne. Nous remarquons que plusieurs enfants se présentent à l'école simplement vêtu d'un chandail.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Lors de l'assemblée générale des parents du 12 septembre dernier, il y a eu nomination des membres parents du conseil d'établissement. Les parents qui vous représenteront cette année sont :

Mme Marie-Claude Bergeron
Mme Julie Aubé
Mme Mélanie Morin
M. Robert Samson
M. Eddy Rakotomalala
M. Stéphane Martin

La première séance du conseil d'établissement a eu lieu le 10 octobre.

SITE WEB

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site WEB. Vous y trouverez de nombreuses informations pertinentes sur la vie scolaire de votre enfant, quelques projets et activités spéciales. De plus, tous les documents importants (calendrier scolaire, dates importantes pour l'année 2017-2018, les procès-verbaux des réunions du conseil d'établissement, l'Info aux parents, les avis publics de la commission scolaire, etc.)

CONSEIL ÉTUDIANT 2017-2018

1 ^{ère} année	Arshavin Yao Yao
2 ^{ème} année	Maïka Polisca-Beaumont
3 ^{ème} année	Iharivony Randresiarisoa
4 ^{ème} année	Vanessa Mojica Loera
501	Clément Nyouky
502	Roa Bennani
503	À venir dès le début de la semaine prochaine
601	Dania Nadeau
602	Léonie Laroche
703	Javier Alejandro Roque Rodriguez-Ojea

COLLATIONS

Les collations sont importantes pour la croissance des enfants. Les seules collations permises sont les fruits, les légumes et le fromage. **Tout aliment contenant des arachides ou des noix est interdit en tout temps.**

Les élèves pourront apporter une collation spéciale seulement lors des événements particuliers. À ce moment, les parents en seront avertis.

Les gâteaux et autres collations (bonbons) pour souligner une fête sont interdits, nous avons quelques enfants avec des allergies sévères.

CELLULAIRE ET AUTRES OBJETS

Les objets suivants : iPod, cellulaire, cartes de collections, jeux électroniques, briquets et objets dangereux sont interdits à l'école.

Ils seront confisqués et le parent de l'enfant devra se présenter à l'école pour récupérer l'objet confisqué.

Ceci fait partie des règles de conduite de l'école, nous voulons simplement empêcher le taxage et le vol.

OBJETS PERDUS

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Près des escaliers et des réfrigérateurs, il y a une boîte où les objets retrouvés sont déposés. Vous pouvez demander à votre enfant de vérifier dans ce contenant.



STATIONNEMENT

Un rappel... Le stationnement est RÉSERVÉ aux membres du personnel. Merci de déposer vos enfants sur la rue Pasteur ou Plessis.

OUBLIS DE LA MAISON

Chaque jour, plusieurs parents passent au secrétariat pour apporter du matériel oublié à la maison tel qu'une boîte à lunch, un livre, des vêtements d'éducation physique ou autres... La secrétaire doit alors faire un appel à l'interphone pour que l'enfant vienne chercher l'objet en question. Dans une même classe, il peut y avoir plusieurs appels au cours du même avant-midi et cela dérange beaucoup le bon fonctionnement des classes.

Nous vous demandons votre collaboration pour vous assurer que votre enfant a tout ce qu'il lui faut avant de quitter la maison. Cela sera profitable pour tous les enfants de sa classe.

OUBLIS À L'ÉCOLE

Nous vous informons que vous ne pouvez venir chercher les choses que votre enfant a oubliées après la fin des classes. Il est de la responsabilité de chacun et chacune de penser à apporter ce dont il a besoin à la fin d'une journée de classe.

La consigne est pour tout le monde dans l'école. Le personnel de l'école incluant le Service de garde vous répondra que nous ne permettons à personne de retourner dans les classes ou dans les casiers.

PONCTUALITÉ

Le début d'année scolaire est toujours une période d'adaptation à la nouvelle routine. Nous aimerions vous rappeler que la ponctualité est de rigueur à l'école Lionel-Groulx.

Étant donné que les retards d'élèves sont très incommodes pour tous (votre enfant, les élèves de sa classe et l'enseignant), **nous vous demandons votre collaboration afin que les enfants arrivent à 8 h 20 au plus tard** pour avoir le temps de se préparer (entrer, se déshabiller, défaire son sac, etc.) et être assis en classe pour le début des cours, à 8 h 30.

Il est à noter que la surveillance sur la cour n'est assurée que pendant 6 minutes avant le début des classes le matin et avant l'entrée du midi au primaire. L'entrée des élèves se fait donc à 8 h 26 le matin et à 13 h 12 après le dîner. Nous vous remercions à l'avance de nous aider à respecter ces règles. Les apprentissages seront d'autant plus gagnants, car il n'y aura pas d'interruption dans les classes par l'entrée des retardataires.

PREMIÈRE RENCONTRE DE BULLETINS

La soirée parents-enseignants, pour le premier bulletin, est prévue pour le mercredi 15 novembre 2017 de 15 h 30 à 20 h.

Tous les parents auront alors l'occasion de rencontrer l'enseignant(e) de leur enfant. Réservez cette date importante à votre agenda!

Prendre note que les spécialistes seront présents, vous pourrez les rencontrer et échanger avec eux.



POUR ACCÉDER AU PORTAIL PARENTS MOZAÏK

Via le site internet de l'école : <http://lionel-groulx.ecoles.csmv.qc.ca/>

Vous devez cliquer sur l'onglet « **MOZAÏKportail** ».

Vous n'avez qu'à vous identifier en inscrivant **VOTRE adresse courriel** et **VOTRE mot de passe**. (Si ce dernier est oublié, vous n'avez qu'à cliquer sur « *mot de passe oublié* » et automatiquement vous recevrez dans votre boîte de courriel un nouveau mot de passe).

Le portail permet au parent de suivre l'évolution académique de son enfant. Il pourra entre autres :

- Imprimer le bulletin de son enfant
- Recevoir l'information du transport scolaire

En tout temps, vous pourrez communiquer avec la secrétaire de l'école pour transmettre votre adresse électronique. Notez qu'il est important de communiquer avec cette dernière si vous effectuez un changement d'adresse électronique. Vous pourrez également recevoir les nouvelles informations de l'école via ce moyen de communication.

Merci pour votre collaboration habituelle !

Michel Proulx
Directeur

Joël Boucher
Directeur adjoint